

Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'enseignement public :
65.000 élus dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, qui participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants.

300.000 adhérents qui sont une force de proposition et d'action présente dans des milliers d'écoles et d'établissements secondaires.

Pour des actions communes :
Défendre l'école publique, laïque et gratuite. Promouvoir un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents. Être des parents coéducateurs, partenaires à part entière de la communauté éducative.

- Exiger :**
- le droit pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
 - le droit à l'expression des jeunes,
 - le droit pour les parents de participer aux décisions de l'école,
 - les moyens suffisants pour un service éducatif de qualité.



ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE : POURQUOI LA FCPE RECOMMANDE EXCLUSIVEMENT LA MAE.



La MAE, n°1 de l'assurance scolaire, connaît bien les risques auxquels l'enfant est exposé. Elle propose des protections parfaitement adaptées et des remboursements dès le 1^{er} euro. Que l'enfant se blesse seul ou qu'il en blesse un autre, qu'il subisse ou cause des dommages, tout est prévu pour garantir, au meilleur prix, une totale tranquillité d'esprit. Adhésion en ligne sur www.mae.fr



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages et interviews...

[6 numéros par an].

6€ pour les non adhérents

La lettre - la famille et l'école

Deux fois par mois des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération [20 numéros par an et 4 suppléments].



graphisme : cathy luel • imprimerie Moore

Fédération des Conseils de Parents d'élèves des Écoles Publiques

108-110, Avenue Ledru-Rollin
75544 Paris cedex 11
tél : 01 43 57 16 16
fax : 01 43 57 40 78
www.fcpe.asso.fr
fcpe@fcpe.asso.fr

la FCPE est reconnue d'utilité publique

bulletin d'adhésion 2009-2010

DC FCPE 04/09

Parents, ensemble à la FCPE



**Agir
Informier
Représenter**



C'est votre adhésion et votre participation qui permettent le fonctionnement de la Fédération de Parents d'Élèves FCPE

A FCPE locale

Conseil local : _____

Nom de l'adhérent : _____ Prénom : _____

[Bénéficiaire du reçu don aux œuvres*]

Nom du conjoint [e] : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél dom : _____ Tél port : _____

Email : _____

	Nom	Prénom	Né [e]	Établissement	Classe
1					
2					
3					
4					



Vous souhaitez

Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves ☐

Être candidat [e] au conseil d'école maternelle-élémentaire ☐

Être candidat [e] au conseil d'administration [collège, lycée, LP] ☐

Être délégué [e] au conseil de classe, précisez laquelle : ☐

Un reçu don aux œuvres ☐

***[Revue des Parents incluse 3,35 €]**

ou

Je suis adhérent dans un autre CPE Conseil local de _____

Je verse uniquement la part locale : **3,30€**

Adhésion (une adhésion par famille)

Si vous avez acquitté votre cotisation dans un autre conseil FCPE, précisez lequel : _____

Abonnement

Lettre La Famille et l'Ecole

Total

Règlement par chèque

[à l'ordre de la FCPE] ou espèces

Remettez votre bulletin à votre conseil local [A] ou envoyez le au conseil départemental [B]

* Le montant de votre adhésion donne lieu sur demande à la délivrance d'un reçu fiscal au nom de l'adhérent, qui permet une réduction d'impôt égale à 66% de la somme versée, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

DATE et SIGNATURE

Ces informations sont nécessaires pour votre adhésion et font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations, vous pouvez vous adresser à la FCPE.

Des Parents au service d'autres parents

Dans les écoles et les collèges et lycées : conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classe, conseil de discipline.

Dans les commissions départementales : appels, affectations, bourses, transports ...

Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus.

Dans les discussions avec les pouvoirs publics [préfet, inspecteur d'académie, élus ...]

Dans toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves.



Des associations de proximité fédérées pour ensemble se faire entendre sur :

- les ouvertures et fermetures de classes,
- le remplacement des enseignants
- la vie dans l'école,
- une meilleure scolarisation des enfants handicapés,
- une restauration scolaire de qualité et équilibrée,
- une véritable médecine scolaire,
- l'éducation des jeunes à la citoyenneté,
- la défense de l'école en milieu rural.

Prenez contact avec la FCPE locale [A] ou départementale [B]

B

FCPE 33 - CDPE Gironde

Conseil Départemental de Parents d'Elèves

114, rue de Saint Genès
 33000 BORDEAUX
 TEL 05 56 33 98 98
 fcpe.cdpe.33@wanadoo.fr

lundi : 13H30 - 18H00
du mardi au vendredi : 9H30 - 12H30
et de 13H30 - 18H00